

Séminaire A.M.U.E.

Mercredi 02 juillet 2003

*« La mise en place du LMD dans les
universités françaises »*

*Intervention de Jacques CALVET
Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse*



LE CALENDRIER DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE PROPOSITIONS POUR UNE REFORME GLOBALE

Jacques Calvet - UFR 3

1- LE CALENDRIER ACTUEL

Résultat d'un long processus de sédimentation entamé aux alentours du 14^{ème} siècle, il est basé fondamentalement sur deux principes :

* l'annualité, avec une année universitaire qui commence en octobre et finit en septembre de l'année civile suivante, une fois terminés les opérations de contrôle des connaissances et les jurys ;

* la construction hiérarchique des diplômes sur plusieurs années, la réussite à l'année n conditionnant le passage à l'année n+1 : d'où le poids de la deuxième session d'examen, dont dépend la suite immédiate de la scolarité (poids finalement plus symbolique que réel puisque la deuxième session ne concerne finalement que très peu d'étudiants, ceux qui réussissent à cette deuxième session, pour une organisation lourde et pénalisante pour les étudiants non concernés).

Sur cette base annuelle sont venus se greffer progressivement un début d'organisation en semestres, l'attribution de modules définitivement acquis et capitalisables, et diverses possibilités de passage "a minima".

Par ailleurs ce calendrier universitaire annuel démarrant à l'automne est inséré dans un calendrier civil commençant début janvier et imposant plusieurs contraintes sous la forme de vacances qui viennent hacher l'année universitaire (fin d'année, février, printemps, jours fériés et "ponts" variés), avant de l'interrompre pour le long sommeil d'été, autrefois utilisé pour les travaux des champs, des vignes et des vergers.

Ce processus sédimentaire, nourri de strates contradictoires, aboutit aujourd'hui à une situation de plus en plus ingérable. Je ne relèverai que deux des conséquences les plus néfastes :

* l'organisation des examens tourne à l'absurde : d'une part on passe plus de quatre mois par an (septembre, une partie de décembre, janvier, mai, juin) à faire passer des examens, à les corriger, à réunir des jurys, c'est à dire à contrôler des connaissances plutôt qu'à enseigner, d'autre part le maintien de deux sessions d'examen séparées de deux mois aboutit à faire passer en septembre la deuxième session d'examen du premier semestre qui s'est terminé en décembre de l'année civile précédente (soit huit à neuf mois avant!), session d'examen sensée être préparée par des étudiants lâchés dans la nature estivale sans accès à la bibliothèque universitaire ou à quelque aide pédagogique que ce soit ;



* vu les périodes de vacances et d'examen, le temps d'enseignement à proprement parler est réduit à la portion congrue : ce qui est la raison d'être de l'Université n'occupe en fait même pas la moitié de l'année. La compression du temps d'enseignement génère de fortes rigidités de l'emploi du temps, aggrave les problèmes de planning, et rend quasiment impossible toute récupération d'enseignement annulé pour raisons diverses (maladie, neige ou inondation, participation à un colloque, etc).

Bref, le calendrier doit être modifié si on veut éviter l'asphyxie (peut-être) et le ridicule (à coup sûr).

2- REMISE A PLAT

Au point où l'on est arrivé, un raccommodage (bricoler l'ancien pour y faire entrer de force le nouveau) ne peut faire l'affaire. Il faut profiter de l'occasion du passage au LMD pour rebâtir un calendrier sur des bases entièrement nouvelles.

En la matière, le plus difficile est "du passé de faire table rase". En l'occurrence, il faut s'efforcer d'oublier, outre les bonnes vieilles habitudes, la logique annuelle, hiérarchique et champêtre du calendrier actuel ; ensuite tout devient plus simple (tout en restant certes compliqué).

La logique du système LMD peut se caractériser par deux traits :

- * organisation en semestres
- * obtention des diplômes par accumulations de "crédits".

Aller jusqu'au bout de cette logique signifie entre autres que :

* "organisation en semestres" ne veut pas dire que chaque année comporte deux semestres, et qu'au bout de trois ans on peut obtenir une licence ; cela signifie que l'unité de base est le semestre, considéré comme un tout. Dès lors la notion d'année universitaire elle même n'a plus de pertinence, et par exemple, pour exprimer cela en termes de calendrier, on pourrait dire que le semestre 1 commence en janvier. Un étudiant ne passe donc plus dans l'année suivante, mais dans le semestre suivant, éventuellement quelques années après, ou pour quelques crédits seulement ;

* le système des crédits ouvre une grande souplesse pour les étudiants dans l'organisation de leurs études, mais aussi relâche les contraintes des établissements. Dans le système annuel et hiérarchique il était normal d'offrir rapidement aux étudiants la possibilité de rattraper un premier échec après sacrifice de la période champêtre car l'enjeu était massif : en cas d'échec c'était toute une année qui devait être recommencée. Avec le système des crédits cumulables, la non obtention d'un module ou d'une unité d'enseignement perd son caractère de couperet. Il faudra préciser les pré-requis pour l'inscription dans un module en fonction de son niveau (i.e. du semestre dans lequel il se trouve), mais rien ne s'oppose à ce qu'un étudiant soit inscrit dans des modules de niveaux différents s'il s'agit de matières différentes.

Sur ces bases, je fais trois propositions ayant un point commun et un point de divergence :



*le point commun : l'année universitaire est remplacée par deux semestres, le semestre d'automne et le semestre de printemps ; logiquement, cela doit se répercuter sur le régime des inscriptions, qui devraient devenir semestrielles. En poussant au fond la logique du LMD, il faudrait même mettre en place des inscriptions par unités d'enseignement, éventuellement regroupées en modules (question à la limite : où et comment inscrit-on un étudiant à qui il ne manque plus que 3 crédits pour obtenir une licence, si en plus les crédits manquant sont du niveau du semestre 1?) ;

* le point de divergence : le traitement de la deuxième session d'examen ; cette session est imposée par la loi, et il n'y a rien à redire là dessus : un système qui ne laisserait aux étudiants qu'une seule chance serait quelque peu brutal. Par ailleurs la loi prévoit au moins deux mois entre les deux sessions, mais avec la possibilité de dérogation décidée par l'Université, ce qui laisse toute latitude sur ce point (de nombreux systèmes dérogatoires fonctionnent actuellement dans nombre d'universités, à la satisfaction des intéressés en général) .

Par ailleurs les trois propositions, dans lesquelles il n'y a plus de session d'examen en septembre, sont basées sur l'idée qu'on peut commencer les enseignements dès le début de ce mois. J'entends déjà les hauts cris de nombre de collègues, mobilisant sur-le-champ des arguments séculaires parmi lesquels les deux les plus fréquents :

* quand va t'on avoir le temps de faire de la recherche et de participer aux colloques, si on n'a plus le mois de septembre pour cela? Au delà de réponses circonstancielles à ces objections (d'une part le mois de septembre est de fait occupé actuellement par la deuxième session, d'autre par il n'y a pas plus de colloques en septembre qu'à d'autres moments, d'autre part encore on peut faire de la recherche toute l'année, d'autre part enfin un calendrier plus étalé est aussi un calendrier plus souple permettant de dégager des plages pour d'éventuels déplacements scientifiques), j'ai tendance à penser qu'elles sont surtout de nature nostalgique.

* rentrer si tôt en septembre revient à "secondariser" l'enseignement supérieur. A mon sens, le problème de la secondarisation de l'enseignement supérieur est suffisamment sérieux pour qu'on ne le ramène pas à un problème de calendrier. Je remarque d'ailleurs que personne ne proteste lorsque les enseignements sont suspendus en février ou au printemps, en même temps que les autres niveaux d'enseignement, alors qu'aucun texte n'y oblige les universités : la "secondarisation calendaire" semble parfois avoir bonne presse;

3. TROIS PROPOSITIONS

Les trois propositions ci-dessous sont présentées par ordre de préférence.

3.1. Proposition 1

Dans ce schéma, la deuxième session est organisée immédiatement après les jurys de la première session, dans une formule semblable à la session de rattrapage du baccalauréat qui fonctionne sans problème et est bien comprise par les étudiants. L'avantage principal est que l'enseignement qu'il s'agit de (re)contrôler est encore "frais", les étudiants conscients de leurs lacunes à la première session ayant la possibilité de préparer ce rattrapage pendant la période de corrections et de jurys, soit environ trois semaines. La formule de l'oral est en général bien adaptée, dans la mesure où l'enseignant doit avant tout contrôler si la défaillance à la première session est accidentelle ou "structurelle". J'ai personnellement expérimenté cette formule



pendant trois ans à la Faculté des sciences économiques de Grenoble, et tout le monde en était satisfait. Contrairement à une idée a priori, cette formule n'est pas lourde, car l'expérience montre constamment qu'en fait peu d'étudiants font jouer leur droit à une deuxième session. Si cela doit rassurer les étudiants, indiquons que dans cette formule le taux de rattrapage n'a pas tendance à baisser, au contraire.

Compte tenu de la complexité du système LMD, qui tend vers des formules à la carte, il faut quand même prévoir trois semaines à chaque semestre pour cette deuxième session. Compte tenu par ailleurs des contraintes du calendrier civil, on pourrait envisager le calendrier suivant:

***semestre d'automne**

- ☒ rentrée deuxième semaine de septembre (semaine 37, en général);
- ☒ 14 semaines jusqu'à mi décembre (semaine 50 incluse), avec éventuellement une semaine de coupure fin octobre-début novembre ;
- ☒ examens 1^{ère} session avant les congés de fin d'année (semaines 51 et 52) ;
- ☒ jurys 1^{ère} session après les congés de fin d'année ;
- ☒ examen 2^{ème} session semaines 3 et 4 ;
- ☒ jurys 2^{ème} session semaine 5.

***semestre de printemps**

- ☒ rentrée semaine 5 ou 6 (première semaine de février)
- ☒ 16 semaines jusqu'à semaine 21 inclus, avec trois semaines de congés (février, printemps)
- ☒ examens 1^{ère} session semaine 22
- ☒ jurys semaine 24
- ☒ examens 2^{ème} session semaines 25 et 26
- ☒ jurys 2^{ème} session semaine 27 (tout est en principe terminé fin juin).

Le rythme des semaines est évidemment donné à titre indicatif.

Avantages :

- les enseignements et leur contrôle ne sont pas déconnectés dans le temps ;
- les opérations relatives à un semestre sont terminées dès la fin du semestre : les étudiants savent avant le début du semestre suivant quels sont les modules acquis et ceux qu'ils devront recommencer.



Inconvénients :

- le temps consacré aux examens reste important, et notamment celui consacré aux deuxièmes sessions (6 semaines dans mon exemple, ce qui est d'ailleurs calculé au plus juste) ;
- corrélativement le temps de non enseignement pour les étudiants qui réussissent à la 1^{ère} session reste important.

Ces deux inconvénients découlent logiquement de l'organisation d'une deuxième session spécifique, avec suspension des autres activités : de quelque façon que l'on s'y prenne, organiser une session d'examen occupe du temps. Les deux propositions suivantes évitent cet obstacle.

3.2. PROPOSITION 2

Principe: la 2^{ème} session du semestre s est organisée en même temps que la 1^{ère} session du semestre $s+1$.

Cela peut donner le calendrier suivant :

***semestre d'automne**

- ☒ rentrée deuxième semaine de septembre (semaine 37)
- ☒ 15 semaines jusqu'à fin décembre (semaine 51 incluse), ou 14 semaines si on met une semaine d'interruption début novembre
- ☒ examens (1^{ère} session du semestre en cours et 2^{èmes} session du semestre précédent), corrections et jurys en janvier, soit semaines 2, 3, 4, 5.

***semestre de printemps**

- ☒ rentrée 1^{ère} semaine de février (semaine 6)
- ☒ 17 semaines jusqu'à fin mai (semaine 22), dont 3 semaines de vacances
- ☒ examens (1^{ère} session du semestre en cours et 2^{èmes} session du semestre précédent), corrections et jurys en juin, soit semaines 23, 24, 25, 26.

Inconvénients

- l'organisation simultanée de deux sessions est compliquée : certes, mais nous le faisons déjà en septembre chaque année avec l'organisation des deux 2^{èmes} sessions des deux semestres précédents ;
- l'étudiant qui échoue à une première session doit attendre la fin du semestre suivant pour avoir une chance de se rattraper : il faut donc admettre dans un semestre s des étudiants dont on ne sait pas s'ils ont "réussi" au semestre précédent $s-1$ et qui pourraient se trouver dans la situation d'obtenir le semestre s sans avoir obtenu (en cas d'échec à la 2^{ème} session) le



semestre s-1. Certes, mais c'est ce que l'on fait déjà pour le passage du premier au second semestre de l'année universitaire, sans avoir jusqu'ici provoqué de séisme. Par ailleurs, le système des modules semestriels capitalisables permet de trouver des solutions diverses à ce problème.

- l'étudiant en échec à une 1^{ère} session doit préparer deux sessions à la fois, et a donc peu de chances de réussir. Certes, mais c'est déjà le cas à l'heure actuelle pour les étudiants devant préparer seuls les deux sessions de septembre.

Avantages :

-les périodes consacrées aux examens sont réduites : il est donc possible de consacrer davantage de temps à l'enseignement (la longueur du semestre d'automne permet d'ailleurs de rentrer éventuellement mi septembre, si vraiment rentrer la deuxième semaine de ce mois paraît impossible: ça laisse 13 semaines pleines d'enseignement), donc d'avoir des horaires plus étalés, plus de souplesse (possibilités de rattrapage de cours), moins de problèmes de planning, et de manière générale moins de stress ;

- les étudiants qui réussissent à la 1^{ère} session (et qui sont les plus nombreux, quand même) n'ont plus à attendre l'arme au pied que ceux qui ont échoué passent leurs examens, voient leurs copies corrigées et les jurys décider de leur sort. Ils ne subissent plus l'alternance actuelle de périodes de travail intensives entrecoupées de longues plages d'inactivité.

- le retour de l'Université à une de ses missions premières, enseigner dans des conditions normales, devrait permettre un travail plus efficace et être un bon moyen de lutte contre l'échec.

Si l'on admet que cette proposition 2 est acceptable, on peut envisager d'aller encore un peu plus loin dans le sens d'une réforme radicale, avec la proposition 3.

3.3. PROPOSITION 3

Principe : la 2^{ème} session du semestre s est la 1^{ère} session du semestre s+2. Par exemple la 2^{ème} session du semestre d'automne de l'année n est en fait la 1^{ère} session du semestre d'automne de l'année n+1. On n'organise donc plus de 2^{ème} session spécifique.

Du point de vue du calendrier, ce peut être le même que dans la proposition 2, les périodes d'examen pouvant même être réduites (et corrélativement les périodes d'enseignement allongées) puisque chacune contient l'organisation d'une seule session.

Inconvénients : les mêmes que celles de la proposition 2.

Avantages supplémentaires :

- encore plus de souplesse, et donc d'efficacité ;

- l'étudiant devant passer une 2^{ème} session bénéficie non seulement de la bibliothèque universitaire, mais également des enseignements correspondants à ses examens auxquels il peut donc assister au moins en partie (puisque au semestre s+2 on reprend en général les



enseignements du semestre s ; les enseignants devront simplement tenir compte des changements de contenu de l'enseignement dans l'évaluation des copies de 2^{ème} session) ;

- accessoirement, encore que cela soit loin d'être négligeable, ce système réduit de moitié le nombre de sujets à préparer et allège d'autant ce travail de contrôle des connaissances qui n'est pas en général le plus prisé par les enseignants ;

- ce système est manifestement le plus adapté à la "logique LMD".

Le débat est ouvert. Pour le mener à bien, il faudrait procéder à une sorte de lavage de cerveau par rapport au système actuel auquel on s'est habitués et dont on finit par ne plus voir les inconvénients grands et petits, dont on ne perçoit pas spontanément qu'il est une somme de bricolages successifs qui sont venus au fil du temps résoudre des problèmes circonstanciels et qui à l'arrivée ont fini par se transformer en dogmes, la sacro-sainte deuxième session faisant partie du lot (après tout il n'y a pas de deuxième session pour l'entrée à Polytechnique, au CAPES ou au CAPE, et personne ne s'en offusque : quand on a échoué, on recommence en re-préparant sérieusement les enseignements ce qui semble quand même être la meilleure méthode pour réussir). Que toute réforme pose des problèmes, c'est évident, mais ça ne doit pas conduire à jeter le bébé avec l'eau du bain.

Jacques Calvet
Professeur d'économie
UFR-SLA
Membre du CEVU

10 mars 2003